

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

2 octobre 2019

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2019

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION D’UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL	5
V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2019.....	5
VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
Approbation de la charte de l’arbre et des dispositifs en résultant.	6
Vœu relatif au pacte finance-climat.....	14
Adhésion à l’opération Zéro Phyto n° 2 : reconquête de la biodiversité et déneigement alternatif de l’espace public, portée par le Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre.	22
VII- HABITAT	26
Réalisation d’une opération de logements locatifs sociaux sis 17-19-21 avenue Jules Guesde — garantie d’emprunts de la Ville à France Habitation.	26
Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges — attribution d’une subvention à France Habitation.	27
VIII- RESSOURCES HUMAINES	31
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle.	31
Création d’emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.....	33
Adhésion à la convention de participation du Centre interdépartemental de gestion et participation à la protection prévoyance des agents de la Ville.	35
IX- AFFAIRES FINANCIÈRES	36
Demande de remise gracieuse du débet prononcé à l’encontre de Madame Dominique GAUTHIER par la Cour des comptes par arrêt du 27 juin 2019.	36
Budget ville — exercice 2019 — approbation de la décision modificative n° 3.	37

Neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'office public de l'Habitat de Sceaux.....	38
X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	39
Communication du rapport relatif à l'exercice 2018 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.	39
Désignation d'un membre du conseil municipal au sein :.....	41
<input type="checkbox"/> du centre communal d'action sociale	41
<input type="checkbox"/> du conseil des aînés	41
<input type="checkbox"/> de la commission consultative pour l'aménagement du secteur des Quatre Chemins	41
<input type="checkbox"/> du comité pôle Robinson	41
<input type="checkbox"/> du conseil consultatif du commerce et de l'artisanat.....	41
<input type="checkbox"/> du conseil consultatif du tourisme et de la promotion du territoire	41
XI- QUESTIONS DIVERSES	42
XII- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	42
XIII- DÉCISIONS DU MAIRE	42
XIV- QUESTIONS ORALES	46
Question orale de Mme Claude DEBON	46
Question orale de Mme Dominique DAUGERAS	47

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 09 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je vais demander à Pauline Schmidt, notre benjamine, de bien vouloir procéder à l'appel.

Pauline SCHMIDT

Merci M. le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Lisa Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hélia Cacères
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, en retard, est arrivé à 21 h 20, a donné pouvoir à Isabelle Drancy en son absence.
- ✓ Patrice Pattée, en retard, est arrivé à 21 h 20, a donné pouvoir à Philippe Laurent en son absence.
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault.
- ✓ Xavier Tamby, absent.
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet.
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, est arrivée à 20 h 57.
- ✓ Thibault Hennion, absent.
- ✓ Claire Beillard-Boudada, en retard, est arrivée à 20 h 53, a donné pouvoir à Monique Pourcelot.
- ✓ Timothé Lefebvre, absent.
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem, excusé, a donné pouvoir à Sophie Ganne-Moison.
- ✓ Christian Lancrenon, en retard, est arrivé à 20 h 50.

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire

Je souhaite la bienvenue à Hélia Cacères qui intègre le conseil municipal à la suite de la démission de Benjamin Lanier. Je vais l'installer dans ses fonctions de conseillère municipale et lui remettre l'insigne.

(le maire va remettre l'insigne en mains propres à Mme Cacères)

Souhaitez-vous dire un mot, Mme Cacères ?

Hélia CACERES

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la ville de Sceaux,

Très attachée à la ville de Sceaux - cette magnifique ville est devenue mienne depuis 23 ans - c'est un honneur pour moi d'intégrer le conseil municipal suite au départ de M Benjamin Lanier. Très attachée également au service public et consciente de ma mission d'élue au service des intérêts

communs de ses habitants, mon engagement pour la ville se nourrit des valeurs d'écologie, de justice sociale et de démocratie participative.

Et même si mon passage dans ce conseil municipal est de courte durée, je ferai de mon mieux pour que Sceaux devienne une ville durable, résiliente et solidaire, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité, et aussi pour préserver et améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Scéens.

Je veillerai à agir pour que les efforts et les actions de la Ville s'adressent de façon équitable et solidaire à l'ensemble des quartiers de la commune, car le contraste entre le centre-ville, certains quartiers pavillonnaires et le quartier des Blagis, par exemple, est saisissant. On a parfois l'impression de ne pas être dans la même ville. Cela mérite réflexion et un changement de cap peut-être de la politique de la ville de Sceaux par rapport aux besoins de l'ensemble des habitants de tous les quartiers.

J'espère compter sur votre bienveillance vis-à-vis de la conseillère municipale débutante que je suis.

Merci

V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2019

M. le maire

Merci Mme Cacères.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Approbation de la charte de l'arbre et des dispositifs en résultant.

M. le maire

Je pense que vous avez pris connaissance de ce document relativement volumineux, mais tout à fait intéressant. Je remercie à cet égard les services qui ont participé à son élaboration.

L'idée de cette charte a été évoquée lors de la démarche *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux*, conduite au début de l'année. Je vous rappelle qu'environ un millier de personnes ont

participé à l'ensemble de ces réunions au cours desquelles il a été évoqué à de nombreuses reprises la présence à Sceaux des espaces verts, et notamment des arbres.

Nous avons souhaité mettre en avant cette préoccupation et faire en sorte de trouver des moyens de préserver le patrimoine arboré de Sceaux, ce qui n'est pas si simple, contrairement à ce que l'on peut penser.

Sceaux compte près de 66 000 arbres et arbustes, dont environ 80 % dans le domaine départemental. Il s'agit là d'un inventaire assez ancien, mais j'imagine que cela n'a pas dû changer beaucoup.

Si l'on exclut les arbres situés dans le domaine de Sceaux et la Coulée verte, ce sont environ 13 000 arbres et arbustes qui sont présents à Sceaux. Parmi ces arbres, 20 % sont plantés en alignement de rues (voies communales et départementales), 25 % sont situés dans différents parcs et jardins publics et 55 % sont plantés dans les espaces privés.

Et l'on constate que la quasi-totalité des arbres marquants du paysage se trouve dans des jardins privés. Ces arbres constituent un élément important du paysage scéen, à la fois permanent et dynamique, car vivant, mais ils se situent dans des jardins privés. Et naturellement, les propriétaires de ces jardins privés, sauf classement de ces arbres, en font ce qu'ils en veulent. Cela pose d'ailleurs quelques difficultés. On me saisit en effet régulièrement pour des arbres abattus par leurs propriétaires parce qu'ils sont trop gros, gênants ou encore malades.

L'objectif de cette charte est d'afficher une politique déterminée en matière de présence des arbres à Sceaux de la part des collectivités publiques, qu'il s'agisse du Département ou de la Ville. La charte vise en outre à sensibiliser l'ensemble des propriétaires privés à l'importance du maintien de ce patrimoine arboré. Celui-ci contribue en effet à la valeur des propriétés privées, mais également à l'agrément de la vie à Sceaux, ce dont chacun est d'ailleurs parfaitement conscient.

Les contraintes imposées par les règles de l'urbanisme sur la présence de l'arbre sont finalement assez faibles. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité rappeler la politique que nous voulons mener et dont nous espérons que les objectifs et moyens sont partagés par l'ensemble des acteurs, y compris les propriétaires privés. Nous voulons à cet égard instaurer également un système incitatif pour que les propriétaires privés fassent le choix de replanter, dans certaines conditions et avec les conseils appropriés, des arbres dans les jardins privés qui peuvent les accueillir. Un groupe de travail s'est réuni pour travailler à l'élaboration de cette charte. J'ai d'ailleurs communiqué lors du conseil municipal du 27 juin sur notre intention de rédiger cette charte. Le groupe s'est réuni et a eu des échanges tout à fait intéressants qui ont permis de regrouper des propositions d'actions sous trois orientations :

- ✓ Approfondir les connaissances et mettre en valeur les arbres de Sceaux
- ✓ Créer et maintenir les conditions d'un bon développement des arbres sur les domaines privé et public, et notamment planter le bon arbre au bon endroit. Car tous les arbres ne se

développent pas de la même manière, n'ont pas le même système racinaire et l'on voit parfois les dégradations que cela peut provoquer sur les trottoirs.

- ✓ Constituer le patrimoine végétal de demain et favoriser la biodiversité.

Ces actions concernent tous les acteurs : propriétaires, intervenants sur la voie publique, concepteurs de projets, entreprises, citoyens, et la Ville en tout premier lieu à travers notamment des conférences - conseils d'un expert, le subventionnement d'achat d'arbres par des particuliers, sous certaines conditions, et des engagements forts sur l'entretien et le renouvellement de son patrimoine arboré.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'approuver la charte de l'arbre ainsi que les dispositions en résultant, à savoir :

- ✓ l'acceptation de dons d'arbres souhaités par des particuliers, associations ou entreprises et destinés à être plantés sur le domaine communal aux conditions fixées dans la charte de l'arbre à Sceaux ;
- ✓ l'instauration d'un dispositif d'accompagnement et d'aide en vue de favoriser la plantation d'arbres majeurs par les propriétaires privés et syndicats de copropriétaires par le biais d'une aide financière selon les conditions précisées dans la charte de l'arbre à Sceaux (à hauteur de 50 % du coût d'achat TTC de l'arbre, aide plafonnée à 200 €);

Il est par ailleurs proposé au conseil municipal :

- ✓ de fixer le principe selon lequel tout arbre, implanté sur le domaine public et privé de la commune, enlevé, sera remplacé à l'échelle du territoire communal ;
- ✓ d'autoriser le maire à signer les conventions de « permis de planter » en pied d'arbre ;
- ✓ de décider de l'approbation d'un barème de compensation et de valeur des arbres pour les arbres communaux identique au barème fixé par le département des Hauts-de-Seine en cas d'abattage.

Nous ouvrons le débat sur ce sujet. Qui souhaite intervenir ?

Jean-Jacques CAMPAN

Cette charte correspond à ce pourquoi nous nous sommes opposés à la réalisation de ce PLU depuis une douzaine d'années au sein de cette enceinte. Nous avons toujours considéré que le PLU que vous avez mis en place, qu'il s'agisse de celui de 2010, 2015 ou 2016, ne permettait pas l'élargissement de l'ensemble arboré. Ses règlements permettent en effet une trop forte densification, y compris dans les zones pavillonnaires. Nous en voyons les résultats depuis un certain temps et cela a d'ailleurs fait l'objet aujourd'hui d'une déclaration avant l'ouverture de la séance du conseil municipal.

Sur le fond, nous sommes tout à fait favorables à cette charte. Elle est d'ailleurs bien faite. On pourrait toutefois ajouter des conditions de ressources à l'attribution des subventions. Il n'est en effet pas nécessaire d'accorder 200 € à des personnes dont les ressources sont importantes.

Sceaux, le 02 octobre 2019

Il faut également faire remarquer que les actions de zonages, réalisées dans le cadre de ces PLU, sont en totale contradiction avec cette charte. Je pense notamment à l'opération prévue le long de la Coulée verte sur le terrain Trouseau qui va faire disparaître un grand nombre d'arbres. On ne peut pas manquer de souligner cette contradiction.

Cela étant dit, on entre dans une modification du PLU qui va tout à fait dans le sens de ce que nous soutenons depuis 12 ans. Nous ne pouvons que regretter d'avoir perdu 12 ans pour obtenir cette modification.

Nous approuverons donc cette charte.

Dominique DAUGERAS

Bravo pour l'élaboration de cette charte qui est extrêmement bien faite, précise et détaillée. J'ai toutefois quelques remarques à faire, surtout qu'ayant moi-même un jardin avec des arbres dedans, je sais un peu de quoi je parle.

La charte préconise de planter des arbres de grande taille, y compris sur de petites parcelles de 200 m². Cela peut paraître bien, mais d'expérience, je peux vous dire que la présence d'un grand arbre, sur une parcelle de 200 m², peut s'avérer assez catastrophique pour les voisins. Pas plus tard qu'aujourd'hui, ma voisine est venue me voir, non pas pour se plaindre de moi, mais pour se plaindre d'un autre voisin qui a de grands arbres dont les aiguilles sont tombées dans sa gouttière et ont bouché le chéneau. Elle est évidemment très mécontente, ce chéneau bouché ayant provoqué une inondation. J'estime donc qu'il faut réfléchir très soigneusement aux arbres que l'on veut planter. Certaines personnes plantent de petits arbres qui finissent par devenir immenses. On ne pense pas toujours que les arbres vont pousser. Planter des arbres, d'accord, mais pas n'importe lesquels. Les pins, par exemple, commencent à être envahis par les chenilles processionnaires. C'est une catastrophe. Je signale qu'il est extrêmement difficile de lutter contre ces chenilles. C'est par ailleurs très coûteux.

Vous dites ensuite que vous renouvelerez les arbres qui auront disparu de l'espace public. Je vous signale que des arbres ont été abattus dans certaines rues et n'ont pourtant pas été remplacés. Il y a ainsi rue Pierre Curie une vieille souche qui traîne dans un coin depuis des années, ce qui est selon moi dangereux. Cet arbre n'a jamais été remplacé. C'est la même chose rue du Lycée. Ce serait bien de replanter des arbres à ces endroits.

Il y a en revanche un autre endroit où des arbres seront abattus, ce qui est fort regrettable. J'en parlerai tout à l'heure dans ma question orale. Replanter des arbres ailleurs n'est peut-être pas forcément une bonne solution. Les replanter au milieu du jardin de la Ménagerie n'est pas une façon de garantir les espaces verts de la ville. Voilà pour mes remarques et mes demandes.

Thierry LEGROS

On ne peut que se féliciter de cette nouvelle charte. Je trouve néanmoins dommage d'avoir attendu aussi longtemps et d'avoir dépensé autant d'argent pour prendre conscience de la nécessité de protéger les arbres. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un coup de « com » à l'approche des municipales. Personne ne sera dupe. Je voudrais juste vous rappeler le cèdre du Liban du Carré Nature qui n'a pas eu le privilège d'être protégé.

Hélia CACERES

La charte de l'arbre de la ville de Sceaux est un document important. L'arbre est vital en milieu urbain, il apporte une grande contribution dans plusieurs domaines. Entre autres, c'est un outil privilégié de l'atténuation et de la résilience climatique et de protection de la biodiversité. Ce rapport, donne une information très riche sur la présence, la vie, les fonctions et l'inventaire des arbres sur les espaces privés et publics, les facteurs qui contribuent à leur épanouissement, ceux qui menacent leur survie. Il fait quelques préconisations.

Pourtant ce rapport présente des faiblesses, notamment sur les contraintes qui pèsent sur les arbres et les préconisations. C'est pourquoi je souhaiterais un ajournement du vote qui permettrait de l'enrichir et de le modifier en conséquence.

Parmi les contraintes qui rendent la vie des arbres ainsi que leur expansion en ville difficile, nous pouvons mentionner la présence massive du béton et du bitume dans les sols de la ville. Pendant des décennies, les travaux d'imperméabilisation des sols sont devenus une pratique courante. Mais cela fait longtemps que l'on connaît leur impact négatif. Lors des épisodes caniculaires, ces sols stockent la chaleur pendant la journée et la libèrent en soirée, rendant les nuits difficilement supportables. Ils empêchent l'absorption de l'eau de pluie, ce qui peut favoriser des inondations. Ils représentent un frein à la biodiversité en ville, car les espaces minéralisés, qui ne se justifient pas, réduisent les espaces disponibles pour l'implantation d'arbres et d'autres formes de vie végétale et animale.

Une autre difficulté pour la vie des arbres, qui n'est pas mentionnée dans ce rapport, est la place encore dominante de la voiture dans notre ville et par conséquent la présence de parkings. À Sceaux, nous avons la chance d'avoir des transports en commun : deux stations du RER B, plus une station à la frontière avec Antony et une autre avec celle de Bourg-la-Reine, un réseau de bus, même s'il n'est pas toujours performant, et une offre en matière de circulation douce qu'il faudrait sans doute améliorer. Pourtant, la voiture est toujours omniprésente. Il faut se rappeler que le transport est responsable de la partie la plus importante des émissions de CO2 dans la ville de Sceaux.

Concernant les préconisations, je suis favorable à ce que la ville mette en place un plan de déminéralisation des sols, répertorie tous les espaces minéralisés de la ville, rende ces espaces à la terre et crée des espaces pour planter des arbres entourés d'une végétation variée.

Je suis aussi favorable à un plan de réduction de la place de la voiture en ville plus ambitieux, pour un meilleur partage de l'espace public, donnant une place privilégiée aux piétons, aux circulations douces, et aux espaces végétalisés, dont les plantations d'arbres. Créer de nouvelles rues piétonnes avec la présence d'arbres, encourager les jardins potagers, la plantation d'arbres fruitiers, certes dans les écoles pour la dimension pédagogique entre autre, mais aussi les encourager dans tous les espaces publics et privés de la ville, dans les parcs, les résidences, les zones pavillonnaires.

Pour réaliser toutes ces actions la ville pourrait prendre des initiatives dans le cadre de ses compétences. Elle pourrait aussi être incitatrice à d'autres échelons territoriaux lorsque certaines compétences lui échappent.

Jean-Philippe ALLARDI

On ne peut que se féliciter de cette charte. Je voulais simplement revenir sur quelques points et dire que la Ville avait déjà une culture autour des arbres. Vous n'êtes pas sans oublier certains quartiers qui étaient complètement routiers ou dédiés aux parkings. De nombreuses places ont été transformées pour y planter des arbres. Je pense notamment à la rue Lakanal ou au carrefour Colbert. Cette préoccupation est présente depuis déjà de longues années à Sceaux. C'est un marqueur identitaire de la ville.

Je voulais également revenir sur le PLU. Il contient des dispositions importantes, notamment sur les cœurs d'îlot inconstructibles qui sont de véritables réserves permettant de planter des arbres. Ce sont aussi des réserves de perméabilité. Il est donc extrêmement important d'être attaché à ces bandes inconstructibles où l'on peut planter des arbres qui, en grandissant, participent au paysage de l'ensemble de la commune.

Enfin, s'agissant de l'accompagnement dont parlait Mme Daugeras, il faut bien sûr parler de biodiversité. Nous en sommes tout à fait conscients. Nous avons pour exemple l'exploitation du domaine de Sceaux dont le plan de gestion accompagne toutes les replantations d'arbres pour éviter toute propagation des nuisibles.

Florence PRESSON

La protection des arbres n'est ni un sujet à la mode ni un sujet électoral. Les arbres font partie de notre patrimoine vivant. Nous aurions pu écrire cette charte de l'arbre seuls. Les services de la Ville sont aussi compétents que passionnés par le sujet. Ce qui est remarquable, c'est le travail collaboratif qui a été mené avec l'ensemble des citoyens. Ils se sont exprimés aussi bien avec leurs convictions qu'avec leur cœur et peut-être aussi un changement de regard sur l'arbre. Peut-être que

l'on râlera un peu moins contre la présence de feuilles mortes sur les trottoirs, car c'est aussi cela la nature. L'arbre pour l'arbre n'a pas beaucoup de sens, mais il est ressorti des différents échanges des attentes sur la manière de le tailler, sur le choix du bon endroit où planter la bonne essence. Ces réunions de travail ont permis d'élaborer une charte peut-être plus vivante. Elles ont été une occasion supplémentaire de se rencontrer. Nous avons prévu des réunions avec des experts pour accompagner les citoyens dans la plantation de l'arbre adéquat. Il faut peut-être aussi sortir des alignements d'arbres identiques, tous au garde-à-vous, ce qui pose d'ailleurs un risque important en cas de maladie. Je pense que notre regard peut changer.

Pour ce qui concerne les arbres présents dans le domaine privé, il est dommage qu'on les voie de moins en moins en raison de la présence toujours plus nombreuse de murs, de grillages et de palissades.

Chantal BRAULT

Je renchéris sur ce que viennent de dire mes collègues. Lorsque nous avons conduit cette démarche, *Parlons ensemble de l'environnement*, l'arbre était présent dans toutes nos réunions depuis tout le début du travail effectué autour de l'environnement. Je pense aussi que cela était à l'ordre du jour sur d'autres temps lorsque nous parlions de l'occupation de l'espace public. La préoccupation et la prise en compte du changement climatique ont renforcé encore cette urgence de préserver ce patrimoine pour la sauvegarde du climat et de l'humanité. Dans les années à venir, l'arbre prendra une place de plus en plus importante et sera de plus en plus souvent identifié comme étant un point de sauvegarde de notre mieux vivre.

S'agissant de ces réunions de travail, les échanges ont été extrêmement intéressants et très riches. Tous les points listés dans la charte émanent des attentes, des observations et des expériences très diverses issues de ces échanges. Il est vrai que le regard change sur la nature de ces arbres, sur leur implantation et leur essence.

Pour revenir un peu sur le sujet des chenilles processionnaires, ce point a été évoqué lors de nos réunions de travail. De nouvelles maladies que l'on ne connaissait pas il y a 40 ou 50 ans se développent. Ces maladies sont liées à l'évolution du climat. Nous devons prendre en compte ces préoccupations. On appelle cela planter des arbres d'avenir. Il s'agit de prendre en compte tout ce qui pourrait les mettre en danger, et éviter ainsi les erreurs que nous avons commises par ignorance. Les chenilles processionnaires sont une catastrophe. Il y en a d'autres. On se souvient des marronniers de l'avenue de Fontenay qui ont dû être abattus et remplacés par des micocouliers qui se sont très bien adaptés et qui sont aujourd'hui très beaux. Tout cela fait partie de cette charte. Il s'agit de savoir choisir les essences, et de le faire en fonction de leur évolution, de leur adaptation au climat, de ce qu'elles pourront apporter à la population et de veiller aussi à leur développement, à l'ombre bienveillante qu'elles pourront offrir en cas de canicule par exemple.

M. le maire

Merci de vos contributions.

Quelques mots, non pas de réponse, mais de complément.

Mme Daugeras, vos réflexions rejoignent les nôtres, puisque l'incitation financière que nous pourrions accorder aux propriétaires privés comprend également un accompagnement par un expert. Il me semble d'ailleurs que vous pourriez être cet expert, ce qui nous coûterait finalement moins cher.

Dominique DAUGERAS

Encore faudrait-il que les Scéens soient d'accord pour être accompagnés. Le fameux voisin dont les arbres ont bouché la gouttière de ma voisine ne veut rien faire. Et ces arbres sont tombés chez elle et chez nous.

M. le maire

Vous touchez du doigt la difficulté de mener une politique cohérente sur l'ensemble d'un territoire communal dans la mesure où la plupart des choses qui se passent et qui ne vont pas bien relèvent toujours de la responsabilité de la mairie aux yeux des gens, alors qu'il s'agit souvent de la responsabilité de propriétaires privés. C'est ainsi. C'est la loi du genre.

Sérieusement, je pense qu'un certain nombre de nos concitoyens l'accepteront parfaitement et en seront même tout à fait heureux. Je pense qu'il faut tenter l'expérience.

S'agissant des demandes de Mme Cacères, nous pouvons naturellement aller plus loin, mais je pense qu'il faut déjà franchir le pas. La charte de l'arbre n'est pas un document intangible. Une réunion du conseil municipal ultérieure pourra ajouter, enlever ou modifier des éléments après une évaluation des premières années d'application. Je pense qu'il faut faire les choses de manière déterminée sans pour autant aller trop loin, dans un premier temps.

Je vous donnerai quelques exemples des contraintes auxquelles les villes sont soumises dans ce domaine. On me demande parfois pourquoi il n'y a pas de plantation d'alignement sur telle ou telle rue. Simplement parce qu'il y a trop de réseaux sous les trottoirs. Il y a les réseaux de télécommunication, le gaz, l'électricité, l'assainissement, etc. Il est parfois impossible de planter. C'est d'ailleurs le cas également pour les candélabres. Il n'y a parfois même pas assez de place dans le sous-sol pour accueillir les fondations des candélabres. Il existe des contraintes dont nous devons tenir compte.

S'agissant des circulations douces, vous avez évoqué des rues sans trottoirs. Nous en avons aménagé un certain nombre à Sceaux. J'ai reçu courant septembre une lettre d'une dame me demandant de réinstaller des trottoirs rue des Écoles. Elle estime en effet qu'il est trop dangereux

que les piétons et les voitures soient au même niveau. Il faut en tenir compte et faire en sorte d'expliquer à nos concitoyens qu'il s'agit d'une politique globale et que la rue des Écoles est tout aussi sécurisée qu'une rue avec des trottoirs. Le travail de pédagogie est très important, mais la Ville ne peut pas forcément le faire seule. Elle doit être aussi accompagnée par les associations, par exemple. On ne peut pas se contenter de dire que la Ville doit faire telle ou telle chose. Nous ne pourrions pas tout faire seuls. Ce n'est pas possible.

Les arbres fruitiers sont aussi un très bon exemple. Dans les années 80, Monique Saunois, adjointe au maire en charge de l'environnement, avait convaincu Pierre Ringenbach de planter des arbres fruitiers parmi les arbres d'alignement. Je me souviens notamment de l'avenue du Lieutenant Jean Massé où des arbres fruitiers ont été plantés. Je recevais une vingtaine de courriers par an de la part de riverains se plaignant de la chute de fruits sur leur voiture. Nous avons fini par enlever ces arbres fruitiers pour les remplacer par des arbres ne produisant pas de fruits. On peut le faire dans les cours ou les jardins d'écoles, mais pas dans la rue, car lorsque les fruits tombent sur les voitures, leurs propriétaires, sans doute trop nombreux, sont mécontents. Tout ceci pour vous dire que les choses doivent se faire de manière progressive. Chaque petit pas réalisé est un pas positif qu'il faut toujours saluer et encourager.

Nous passons au vote sur cette charte et sur l'ensemble de ces points.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Hélia Cacères).

M. le maire

Je vous en remercie.

Nous communiquerons cette charte sur les supports de communication de la Ville, notamment pour informer les propriétaires des nouvelles possibilités qui leur sont offertes.

Vœu relatif au pacte finance-climat

Florence PRESSON

On parle de plus en plus souvent du changement climatique et de ses impacts sur la biodiversité et la disparition de nombreuses espèces. Mais l'on parle plus rarement de ses impacts sur le marché

de l'emploi et sur l'évolution des métiers alors que le développement des technologies contribue également à ces changements. Et l'on oublie peut-être encore plus la notion de finitude des ressources naturelles, l'importance de l'eau et de sa qualité, la notion de matériaux rares, les terres polluées et l'énergie, sujet à part entière en raison de son coût et de la dépendance à de nombreux autres pays.

Ces réalités devraient être au cœur de la politique des femmes et des hommes politiques européens. Combien coûteront en effet leur inaction et la nôtre, en tant que citoyens ? Je crois qu'il n'y aura pas assez de zéros pour la chiffrer. Accélérer le mouvement est par conséquent urgent. Outre nos démarches en tant que citoyens, nous devons être force de proposition auprès de ces hommes et femmes politiques.

Pour réussir cette transition, à titre personnel et au titre de notre mandat d'élu, avec Philippe Laurent, nous avons signé l'appel pour le pacte finance-climat afin de disposer d'une alternative concernant les politiques européennes. De nombreuses communes ont aussi décidé de signer ce pacte. Il s'agit de proposer des solutions et de faire du lobbying au niveau européen.

À Sceaux, dans la démarche de démocratie participative et collaborative que nous développons depuis de très nombreuses années, nous n'avons pas souhaité rédiger seuls ce vœu. Nous avons en effet voulu le faire en corrélation avec les citoyens. C'est la raison pour laquelle nous avons réuni les citoyens du Collectif Scéen pour l'environnement à deux reprises. Chaque réunion a donné lieu à de nombreux échanges, propositions et adaptations. Chaque mot et chaque idée ont été pesés, partagés et approuvés par la très grande majorité des intervenants. Je pense que ce vœu ne peut pas être résumé en quelques mots. Chaque mot a en effet son importance. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais prendre quelques minutes pour le lire, car il s'agit d'un travail important réalisé par l'ensemble des citoyens et par notre équipe.

Vœu relatif au pacte finance-climat soumis au conseil municipal de la séance du 2 octobre 2009.

Le 31 octobre 2017, l'Organisation des Nations unies (ONU) alertait solennellement sur l'écart catastrophique existant entre les engagements pris par les États et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en dessous de 2 °C.

La transition écologique, nécessaire et portée par une majorité de plus en plus large de nos concitoyens, impose de définir et de mettre en place un nouveau mode de développement, de production et de redistribution des richesses qui dépasse les limites et les impasses du système actuel.

Le collectif Climat 2020 pour un pacte finance-climat européen réunit des citoyens de tous milieux et des femmes et des hommes politiques de tous horizons, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et des universitaires, des salariés et demandeurs d'emploi, des artistes, des responsables associatifs, etc., tous convaincus que l'Europe doit, de toute urgence, apporter une réponse claire et ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique.

Tous demandent solennellement aux chefs d'État et de gouvernement européens de négocier au plus vite un pacte finance-climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux de transition énergétique sur le territoire européen, en permettant également de renforcer le partenariat avec les pays du continent africain, dont notamment le pourtour méditerranéen, mais sans en exclure par principe des projets pour d'autres régions du monde, sachant que le dérèglement climatique et les atteintes à la biodiversité, dus à l'action humaine, sont interdépendants à l'échelle mondiale.

Le pacte finance-climat a précisément pour objectif de développer du financement massif qui sera mis au service de la lutte contre le dérèglement climatique et permettra de ralentir significativement la dégradation de la biodiversité. Des outils financiers permettant de réaliser des investissements pour la transition écologique, économique et environnementale seront mis en place.

Sceaux, ville en transition, mène des actions notamment dans les domaines de la nature en ville, l'agriculture urbaine, la mobilité durable, la consommation responsable, la valorisation des ressources et la transition et la rénovation énergétique.

Sceaux, ville en transition, facilite, accélère et accompagne l'innovation des étudiants, des entrepreneurs et des citoyens.

Pour mener ces actions, elle a besoin de pouvoir s'appuyer sur un réseau de compétences et des financeurs.

Dans ces conditions, le conseil émet plus particulièrement le vœu que :

- les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, et particulièrement le président de la République et le gouvernement français, prennent la mesure des mobilisations citoyennes et de l'urgence climatique et respectent les engagements pris à l'issue de la COP21 ;*
- des mécanismes fiscaux incitatifs soient mis en place pour valoriser les entreprises vertueuses ;*
- la Banque centrale européenne arrête d'accorder aux banques finançant les entreprises non vertueuses des prêts à des taux avantageux ;*
- la neutralité carbone soit atteinte à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050, en investissant dans les moyens nécessaires pour la réalisation des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, ce qui conduirait à la création de milliers d'emplois et ferait ainsi reculer la précarité.*

- *la création monétaire de la Banque centrale européenne soit mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique et la surconsommation des énergies fossiles, pour le respect de la biodiversité ainsi que la création et la mutation des emplois ;*
- *une banque européenne du climat et de la biodiversité soit créée sous la forme d'une filiale de la Banque européenne d'investissement et que ses fonds soient utilisés intégralement pour favoriser la transition vers une économie à haute efficacité énergétique et à faible émission carbone tout en protégeant la biodiversité ; ces investissements permettant, entre autres, de massifier des travaux de rénovation énergétique performante des bâtiments publics et privés, garantissant une justice sociale pour tous.*

Si ce vœu est adopté, le conseil s'engage à le porter auprès de la Métropole du Grand Paris, des collectivités membres de celle-ci, de Vallée Sud-Grand Paris, du département des Hauts-de-Seine, de la région Île-de-France et de l'Association des maires de France.

M. le maire

Merci Mme Presson.

Qui souhaite intervenir ?

Hélia CACERES

Ce vœu est très important. J'ai participé à son élaboration et je partage la plupart des points qu'il évoque. Au moment de l'atelier, il a été proposé de rajouter quelques lignes que je ne retrouve pas alors qu'elles avaient pourtant fait consensus.

Elles concernent le paragraphe 4 : *« Tous demandent solennellement aux chefs d'État et de gouvernements européens de négocier au plus vite un pacte finance-climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux de transition énergétique sur le territoire européen, en permettant également de renforcer le partenariat avec les pays du continent africain, dont notamment le pourtour méditerranéen, mais sans en exclure par principe des projets pour d'autres régions du monde ».*

Lors de cet atelier, une proposition a été faite pour préciser qu'il fallait également renforcer le partenariat avec les pays d'Amérique du Sud et notamment ceux du bassin amazonien. L'Amazonie est composée de 9 pays dont la France (Guyane). Cet été, à cause des incendies qui ont fait la une de la presse, nous avons réalisé à quel point l'Amazonie se dégrade. Or, l'Amazonie joue un rôle fondamental au niveau planétaire. C'est la plus grande forêt tropicale ancienne du monde. Elle absorbe entre 10 et 20 % du CO2 mondial. Elle produit aussi entre 10 et 20 % de l'oxygène mondial et c'est la plus grande source de biodiversité de la planète. Son avenir est en danger.

Il me semble qu'il ne faut pas seulement parler de ce qui se passe en Amazonie lorsqu'il y a des catastrophes. C'est lors de l'élaboration d'un vœu comme celui-ci qu'il aurait fallu également en Sceaux, le 02 octobre 2019

parler. Je ne sais pas s'il existe un fonds mondial pour l'Amazonie. Si tel n'est pas le cas, il faudrait l'inventer quand on sait les services qu'elle rend à la planète entière.

Pour toutes ces raisons, je souhaiterais que ce paragraphe qui évoque la possibilité d'un partenariat avec l'Afrique, évoque aussi la possibilité d'un partenariat avec l'Amazonie et l'Amérique du Sud avec laquelle par le truchement de la Guyane la France a une frontière commune.

Thierry LEGROS

Ce thème finance-climat fleure bon l'anti-macronisme. C'est dans l'air du temps. Je pourrais le rapprocher du relais que vous faites sur le site Internet de la Ville pour le référendum anti ADP. Je ne sais pas où l'on se place. Est-il pertinent que la ville de Sceaux s'engage dans ce genre de vœu ? En tout cas, force est de constater que la franchise « Parlons ensemble de... » marche très bien et l'on sait pourquoi.

M. le maire

Très bien. Merci de cette intervention constructive.

Christian LANCRENON

Je suis élu depuis 25 ans et en 25 ans, je n'ai jamais vu un conseil aussi branché écologie. Cela donne déjà le ton de la campagne à venir. C'est comme si nous avions un retard à rattraper alors qu'on n'arrête pas de rabâcher depuis des années que l'on est au fait de la protection de l'environnement. Ce que réclament les Scéens, ce sont des actions concrètes. Ce vœu me rend quelque part mal à l'aise. Je trouve que cela revient à récupérer à son propre compte le thème de l'écologie.

Vous laissez entendre que le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut alors que vous nous dites sans cesse qu'il ne faut pas faire de politique nationale. Que vient faire ce vœu là-dedans ? On fait le reproche au gouvernement de ne pas faire ce qu'il faut. On voudrait faire mieux, mais à cause de... Ce que je lis entre les lignes n'est pas très bien.

Ce qui me gêne le plus, et je l'ai déjà fait remarquer dans un précédent conseil, c'est que vous vous appuyez une fois de plus sur une association bien ancrée à gauche. Et c'est très choquant. Que font mes collègues qui ont exactement les mêmes idées que moi et qui acceptent pourtant ce genre de choses ? Qui est à l'origine du pacte finance-climat ? C'est Jean Jouzel qui ne cache pas avoir soutenu Ségolène Royal, Benoît Hamon et bien d'autres encore. Je trouve cela très choquant alors que vous avez été élus par des Scéens que vous connaissez et qui ont, pour la plupart, mes idées.

Les personnes à l'origine de pacte finance-climat sont en outre des personnalités qui, pour la plupart, n'ont jamais dirigé une entreprise. Elles ne savent pas ce qu'est l'économie réelle sur le terrain. Et c'est très choquant. Connaissez-vous leur slogan ? *Une démarche citoyenne liant*

sauvegarde de la planète et justice sociale. On sent toute l'idéologie. Que vient faire dans la protection de l'environnement la justice sociale ?

Il est pourtant difficile de ne pas voter ce vœu. En effet, on ne peut qu'adhérer à un vœu qui protège l'environnement. Si l'on votait contre, ce serait évidemment récupéré et déformé. Je ne peux donc que l'appuyer, mais je trouve cela maladroit et cela me met mal à l'aise.

Sophie GANNE-MOISON

Les forces de gauche souhaitent intervenir.

M. le maire

Elles existent encore ?

Sophie GANNE-MOISON

Oui.

Mme Presson, serait-il possible d'ajouter l'Amérique du Sud dans ce vœu ?

Florence PRESSON

Comme je l'ai rappelé aux personnes qui sont arrivées lors de la dernière séance de ces réunions de travail, ce vœu a été co-construit. Des termes ont été revus et ont fait consensus. Ils ont parfois donné lieu à des discussions, mais ce qui a été arrêté représente le souhait de la très grande majorité. Je sais que la modification d'un ou deux mots a été demandée par un monsieur. Il y a eu un vote à main levée et ces modifications n'ont pas été adoptées.

Ce texte a recueilli l'approbation de l'ensemble de ce groupe de travail. Je ne prendrai pas la décision pendant cette séance de rajouter des mots, par respect pour le travail réalisé par ce groupe.

Ce que l'on a surtout dit, c'est qu'il ne s'agit pas d'une situation figée pour les 20 ans à venir. L'un des membres du groupe de travail nous a donné des informations sur ce qui est en train de se faire en Europe autour de ce vœu. Nous avons donc décidé de l'acter pendant ce conseil, mais rien ne nous empêche de le reprendre, de l'amender et de le compléter. Ce sujet est un sujet dont on parle beaucoup au niveau européen à l'heure actuelle. Je pense que des choses vont évoluer sur le sujet. Voilà ce que je peux répondre sur ce point.

Concernant la couleur politique, vous savez très bien que je n'ai pas de couleur politique. Je n'ai pas de carte, M. Lancrenon. Si je regarde la liste des villes qui ont adopté ce vœu, je vois qu'il y a Chartres de Bretagne, Dijon, Givors, Grenoble, Malakoff, Bordeaux. Il y a la métropole de Bordeaux et même la métropole de Nice-Côte d'Azur. Je ne crois pas que ces gens soient très à gauche. Il y a les départements de la Gironde, de la Loire, de l'Ille-et-Vilaine, les villes de Rennes,

Palaiseau, Quistinic, Perrier, Saint-Gérand-de-Vaux. Il y en a 70. Je peux vous communiquer la liste.

Comme je l'ai déjà dit, je ne crois pas que l'écologie et l'environnement soient la chasse gardée d'étiquettes politiques. Franchement, ces sujets ne datent pas d'aujourd'hui. Le PADD a été rédigé il y a déjà de très longues années et nous n'étions pas dans les prémices d'une campagne électorale. Je pense que l'environnement et la justice sociale ne sont pas des sujets dont nous devons avoir honte à Sceaux.

S'agissant des chefs d'entreprise, je pense qu'ils savent que les banques ne les classifient pas selon qu'ils sont de grands acteurs ou pas. Pour de grands projets d'innovation, on se rend compte que sur 10 € prêtés, 8 € sont donnés à des entreprises et des industries qui produisent du carbone, de la pollution et qui ne font rien pour la société et les métiers de demain. Si ce pacte finance-climat permet de faire du lobbying pour obtenir des financements pour des investissements plus verts et générant des emplois, j'estime qu'il ne faut pas se gêner.

Dominique DAUGERAS

Je veux faire une remarque. C'est très bien de vouloir diminuer la pollution et lutter contre le gaz carbonique. Mais la France est déjà en tête des pays les moins polluants, et cela grâce au nucléaire. Il faut tout de même être sincère. Et grâce au nucléaire, nous avons le coût de l'électricité le plus bas au monde.

Vous pensez qu'il serait mieux dans une optique de justice sociale de développer les énergies renouvelables, mais ces énergies coûtent très cher. Il ne faut pas oublier que le nucléaire est à peu près 10 fois moins cher.

La France est en tête des pays les moins polluants. L'Allemagne recommence à beaucoup polluer. Ne parlons pas de la Chine ou encore de l'Inde où la consommation de charbon explose. Comment allez-vous empêcher l'Inde de développer le charbon ? Elle a récemment signé un contrat pour acheter du charbon en Australie et en Afrique du Sud.

Je suis favorable à tout ce que contient ce vœu, mais j'ai l'impression d'être Don Quichotte se battant contre des moulins à vent.

M. le maire

S'il y a beaucoup de Don Quichotte, cela peut changer la donne. Tout dépend du nombre de Don Quichotte.

Jean-Jacques CAMPAN

Rassurez-vous, je ne ferai pas un débat sur l'énergie, même si le sujet m'intéresse tout particulièrement.

Sceaux, le 02 octobre 2019

Je voudrais jouer les négociateurs. Il y a peut-être moyen de satisfaire Mme Cacères. Il est écrit dans ce texte : « *sans exclure par principe des projets pour d'autres régions du monde* ». On peut peut-être considérer que cela comprend l'Amazonie.

M. le maire

M. Campan, vous devenez centriste !

Christian LANCRENON

Pour revenir sur ce que disait Mme Presson, je pense au contraire que l'écologie dans ce pays est récupérée par une bande d'idéologues, ce qui est proprement scandaleux. Ils criaient auparavant haro sur l'économie. Ils se sont plantés, puisque l'économie de marché est plus présente que jamais. Et maintenant pour se faire réélire et garder leur gâteau, ils prônent une écologie bien-pensante et crient haro sur les entreprises qui polluent. C'est proprement incroyable ! Contrairement à ce que vous dites, beaucoup d'écologistes récupèrent cela. Et lorsque je vois la composition du bureau de cette association, cela m'inquiète beaucoup.

Florence PRESSON

L'énergie ne se résume pas à l'énergie renouvelable. Quand on parle de justice sociale, on parle par exemple de rénovation énergétique. Une maison rénovée émet 80 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins. Je pense que ce n'est pas négligeable. Et comme la famille fera une économie de 1 000 à 1 500 €, je pense qu'il n'y a pas de quoi se priver d'investir dans ces démarches de rénovation énergétique.

Christian LANCRENON

À qui répondez-vous ?

Florence PRESSON

Je répondais à Mme Daugeras. Elle parlait d'énergies renouvelables. J'ai donc souhaité apporter cette précision.

M. le maire

Nous passons au vote sur ce vœu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sceaux, le 02 octobre 2019

Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Hélia Cacères, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 1 voix contre (Thierry Legros) et 3 abstentions (Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon).

Adhésion à l'opération Zéro Phyto n° 2 : reconquête de la biodiversité et déneigement alternatif de l'espace public, portée par le Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre.

Florence PRESSON

Le phyto n'a aucune couleur politique.

Les impacts des produits phytosanitaires sur les organismes vivants, sur l'homme et sur la santé sont désormais bien connus. C'est également un véritable souci pour la qualité de l'eau et la vie aquatique. Et nous n'avons pas besoin d'aller chercher très loin, puisque la présence de pesticides a été détectée dans la Bièvre.

Nous avons la possibilité d'adhérer à l'opération Zéro Phyto n° 2, de façon à ce que l'ensemble des communes situées à proximité de la Bièvre puissent adapter des plans de communication pour sensibiliser et créer une dynamique sur le territoire entraînant les acteurs privés et les habitants à faire évoluer leur regard sur la biodiversité et sur leurs pratiques d'entretien.

L'opération se décline en 4 volets d'actions :

- ✓ formation principale et d'approfondissement ;
- ✓ réunions thématiques de partage d'expérience ;
- ✓ plan de communication autour des pratiques favorables à la biodiversité ;
- ✓ actions de sensibilisation grand public.

La signature de la convention formalise simplement un engagement à participer à l'opération.

Le coût pour la Ville sera fonction des actions réellement commandées par chaque collectivité, certaines pouvant être mutualisées entre plusieurs villes.

Le montant maximum à la charge de la Ville sera de l'ordre de +2 280 € TTC, compris un forfait de 350 € et 10 % du coût total des prestations d'études et d'accompagnement, le reste étant pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France, le département des Hauts-de-Seine et le SMBVB (Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention proposée par le Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (SMBV) et précise que la dépense est inscrite au budget de la Ville.

Hélia CACERES

J'avais juste une question concernant un mot. Dans la partie du préambule, on utilise à plusieurs reprises le terme « *produits phytosanitaires* », et en page 2, on utilise le terme de « *pesticides* ». Pourquoi utilise-t-on parfois le terme « produits phytosanitaires », et d'autres fois celui de « pesticides », sachant que le glyphosate par exemple n'est pas un pesticide, mais un herbicide. En principe, les produits phytosanitaires englobent les herbicides, pesticides et fongicides, etc. Cela paraît un peu bizarre d'utiliser ces deux termes.

Christian LANCRENON

Je souhaite une précision. Est-ce le résultat de l'application de la loi de transition énergétique du 17 août 2015 qui consiste à interdire les produits phytosanitaires dans les espaces publics ? Cette loi a accéléré le processus du 6 février 2014 qui fixait l'échéance à 2020. En fait, c'est donc pour accélérer le processus que l'on demande à chaque Ville de participer financièrement. Quel est le but de cette adhésion ? Est-ce bien pour faire appliquer la loi dans les délais ?

Dominique DAUGERAS

Cette opération Zéro Phyto est *a priori* une très bonne idée, mais dans la pratique, je crains que cela ne soit pas facile à mettre en œuvre. Cet été a été très sec. Il y a eu par conséquent très peu de mauvaises herbes, mais je me demande ce qui se passera les années où il y aura beaucoup de pluie et que les herbes pousseront très vite.

J'ai rencontré récemment un jardinier de la Ville qui désherbaît dans notre rue. Je l'ai interviewé. Il était évidemment très content de l'opération Zéro Phyto, ce que je peux comprendre à cause de l'impact sur la santé, mais il était en train de couper les mauvaises herbes avec un rotofil et a reconnu que ce n'était pas très efficace et qu'il lui faudrait beaucoup d'huile de coude pour enlever les mauvaises herbes. Je ne sais pas s'il sera facile de trouver une solution alternative aux herbicides.

S'agissant du déneigement, on ne veut plus mettre de sel, ce que je comprends tout à fait. Je ne sais pas si vous avez déjà déneigé votre pas-de-porte. Je l'ai fait et je peux vous dire que c'est drôlement difficile de le faire à la pelle ou à la brosse. Et tout le monde ne peut pas le faire. Là aussi, je ne sais pas ce qui va se passer. Je pose la question.

Jean-Jacques CAMPAN

Les objectifs sont tout à fait acceptables, mais se pose la question des méthodes alternatives que l'on pourra utiliser. Je vous donnerai un petit exemple. Lors de discussions sur le RER, j'ai demandé comment seraient désherbés les ballasts des voies. La réponse a été très simple. On fait avancer des trains et l'on pulvérise, ce qui permet de faire des milliers de kilomètres de voies. C'est

un exemple particulier, mais cela rejoint un peu ce que disait Mme Daugeras. Avant de supprimer les produits phytosanitaires, il faut définir les solutions de remplacement.

Florence PRESSON

Pour répondre à M. Lancrenon, ce syndicat permet d'apporter les réponses à toutes les questions...

M. le maire

C'est un truc de gauche ?

Florence PRESSON

Je n'ai pas vérifié.

Cet établissement permet d'apporter les réponses aux questions de Mme Daugeras et de M. Campan. C'est effectivement lié à la loi du 6 février 2014 qui interdit depuis 2017 l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics et qui, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdit également à l'ensemble des citoyens, à l'exception de ceux habitant dans des copropriétés.

Cela signifie que les personnes qui habitent dans des copropriétés peuvent continuer à utiliser du glyphosate, des pesticides et des produits phytosanitaires. C'est la raison pour laquelle la Ville a récemment pris un arrêté pour interdire l'utilisation de ces produits sur l'ensemble de son territoire. Cette interdiction concerne aussi les abords des voies de la RATP. Car si on ne le lui interdit pas textuellement, la RATP utilise du glyphosate. C'est en effet un produit qui ne coûte pas très cher. En revanche, lorsqu'il y a une interdiction, elle utilise des produits alternatifs.

S'agissant de l'adaptation, les collectivités n'ayant plus le droit d'utiliser ce genre de produits depuis 2017, elles utilisent des alternatives naturelles, mais il faut effectivement remonter ses manches et agir. Vous évoquez la pousse des mauvaises herbes. Et alors ? A-t-on besoin que tout soit bétonné, aligné sans le moindre brin d'herbe qui puisse pousser ? Cette nature, on ne peut pas la décréter dans une charte et la blâmer lorsqu'elle est présente sur un trottoir. Je pense qu'il faut vraiment changer de regard par rapport à cela.

Vous avez raison de parler de déneigement, car je n'en ai pas parlé. Or, l'adhésion à cette opération Zéro Phyto n° 2 concerne également le fait de ne pas utiliser que du sel. On peut utiliser le sable par exemple. D'autres solutions existent.

Cela demande effectivement une adaptation et un changement de vie. A-t-on besoin d'être en talons aiguille en plein hiver lorsqu'il y a des feuilles mortes ou de la neige sur les trottoirs ? Je ne le pense pas.

S'agissant des termes phytosanitaires et pesticides, je n'ai pas vu où se situait la ligne à laquelle vous faisiez référence.

Hélia CACERES

C'est à la page deux. « *L'opération objectif Zéro Phyto n° 2 vise à mettre en place une politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces urbains des communes et des acteurs privés du territoire de la Bièvre aval* ».

Florence PRESSON

Effectivement, on pourra leur faire la remarque. Cette charte a été livrée tout emballée par le syndicat. On peut effectivement lui demander des précisions sur ce point. En revanche, on ne peut la modifier. Cette page deux n'est pas la délibération. C'est la convention qui nous est donnée par l'organisme.

Dominique DAUGERAS

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Mme Presson. Concernant les mauvaises herbes, le jardinier avec qui j'ai parlé se plaignait tout de même du fait qu'ils n'étaient que six ou huit jardiniers et que supprimer toutes ces mauvaises herbes n'était pas facile. Si on laisse pousser quelques mauvaises herbes une année, on est envahi l'année suivante. Et cela provoque une dégradation rapide du revêtement des trottoirs. Comme vous le savez, la nature reprend très vite ses droits. Et on a quand même besoin d'avoir des trottoirs en bon état. C'est une question de sécurité.

J'aimerais savoir par ailleurs quels produits sont naturels. J'ai fait des recherches sur Internet et nous avons échangé avec plusieurs personnes sur ce sujet. Qu'appellez-vous des produits naturels ? Ce n'est pas évident. Et il faut en même temps qu'ils soient efficaces.

Et sur le déneigement, à part le sel, je ne vois pas trop ce que l'on peut mettre. Certaines années, j'ai dû mettre du sel. Et il n'y a pas que la neige, il y a aussi le verglas. Je ne sais pas si vous êtes déjà tombée sur une plaque de verglas. Cela m'est arrivé et je peux vous dire que cela fait drôlement mal. Il m'est déjà arrivé de rentrer chez moi en me tenant au mur. Si on laisse la neige s'accumuler, cela devient très glissant.

M. le maire

Eh oui, c'est ainsi ! Ce sont des contraintes que connaissent plein d'autres pays. Nous avons été habitués à trop de confort, Mme Daugeras. Achetez des crampons, mettez-les sur vos pataugas et vous marcherez en toute sécurité. Et sur le verglas, prenez des patins à glace !

Florence PRESSON

Une réunion est prévue le 7 novembre avec des experts de ce syndicat pour accompagner les citoyens qui souhaitent mettre en œuvre des alternatives. Ils pourront apporter toutes les réponses à vos principales préoccupations.

Dominique DAUGERAS

Si l'on ne peut pas s'y rendre, ce serait bien de pouvoir récupérer ces informations.

M. le maire

Il ne faut pas parler de mauvaises herbes. Cela ne se dit plus. Ce sont des herbes, de la végétation. Elles ne sont pas plus mauvaises que les autres.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- HABITAT

Réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux sis 17-19-21 avenue Jules Guesde — garantie d'emprunts de la Ville à France Habitation.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

France Habitation a mené le projet de rénovation et vient de livrer les 61 logements sociaux situés dans le quartier des Mésanges.

Pour cette opération, France Habitation sollicite la garantie de la Ville pour un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le montant de ce prêt est de 7 754 356 € qui se répartissent sur quatre types d'emprunts en fonction du bâti, du foncier et des catégories de logements.

Ce prêt représente 64 % du plan de financement total parmi lequel figurent une subvention de l'État, une subvention de la ville de Sceaux, un prêt 1 % et des fonds propres de France Habitation d'un montant de 1 808 985 €.

L'opération globale s'élève à 12 105 541 €.

Il est donc proposé d'accorder à France habitation la garantie d'emprunt sur ce montant.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous ne sommes pas contre le principe, mais nous aurions aimé avoir au moins un petit résumé sur les capacités financières de France Habitation. La Ville prend un engagement sur plusieurs décennies. Pouvez-vous nous dire si France Habitation a les reins suffisamment solides pour rembourser ces emprunts ?

Je suppose par ailleurs qu'il y en aura d'autres.

Thierry LEGROS

J'ai un peu la même question. C'est de la dette hors bilan et l'on ne sait pas à qui l'on prête.

L'autre point porte sur le taux. Je n'ai pas bien saisi quel était le taux du prêt. J'ai l'impression que c'est assez structuré, assez compliqué.

M. le maire

France Habitation est une société anonyme de HLM ancienne et qui a fusionné entre-temps avec DOMAXIS et deux autres sociétés pour créer une société qui s'appelle SEQENS. Elle gère environ 200 000 logements, dont la majeure partie en Île-de-France. C'est donc un acteur important dans le domaine du logement social qui bénéficie par ailleurs du soutien d'Action Logement.

Je n'ai pas les chiffres relatifs à France Habitation et SEQENS, mais on peut essayer de les trouver et de vous les fournir.

S'agissant des taux, ils sont les suivants :

- ✓ PLAI = taux du livret A — 0,2 %
- ✓ PLI foncier = taux du Livret A +0,9 %
- ✓ PLUS = taux du livret A + 0,6 %
- ✓ PLUS Foncier = taux du livret A +0,29 %

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges — attribution d'une subvention à France Habitation.**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Il s'agit du même programme, à savoir la démolition en plusieurs phases de quatre immeubles qui représentent 140 logements et la reconstruction d'environ 320 logements.

Parmi ces logements, 82 % sont des logements aidés et 18 % sont proposés à l'accession privée.

Compte tenu des objectifs du programme local de l'habitat ainsi que des obligations résultant de la loi n° 2013-595 du 6 juillet 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, qui a porté de 20 à 25 % la part exigible de logements locatifs sociaux au sein des communes, la Ville de Sceaux s'est engagée à soutenir France Habitation sur ce projet et à lui verser une subvention totale de 1,5 M€.

Je vous ai déjà présenté cette délibération en 2015, 2016, 2017 et 2018. À ce jour, nous avons déjà attribué 353 000 € sur la première phase. Il s'agit maintenant d'attribuer 257 000 € pour la deuxième phase de l'opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges qui doit s'engager en 2020 et qui porte sur la déconstruction de la barre centrale aujourd'hui vidée de ses habitants.

Cela portera l'ensemble des subventions attribuées à 610 000 €.

Il est rappelé que l'attribution de subventions à ce titre permet de justifier des dépenses en faveur de la réalisation de logements sociaux sur le territoire, ceci en fonction de l'application de la loi SRU.

Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder cette subvention de 257 000 sur la deuxième phase du projet.

Jean-Jacques CAMPAN

Est-ce qu'il y a une réserve de logements pour la Ville en contrepartie de cette subvention ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Oui, il y a effectivement une réserve.

Sur l'opération qui vient d'être livrée, 12 logements sont réservés pour propositions de désignations de candidats à la Ville, soit 20 %. Ce sera la même chose sur la prochaine opération.

M. le maire

Le public est nombreux ce soir, et je ne suis pas certain que tout le monde soit totalement au fait du mécanisme complexe de la politique du logement social. Il s'agit pour ces 12 logements de donner la possibilité à la Ville de proposer des candidats. Le préfet, Action Logement, le Département, voire la Région ou l'intercommunalité, ont également cette possibilité, mais le bailleur reste maître de la décision finale d'attribution. Nous disposons uniquement de la capacité à proposer des candidats dont le dossier peut être rejeté par la commission d'attribution de l'organisme, par exemple pour insuffisance de revenus. La commission d'attribution est souveraine. Et il existe une commission d'attribution par organisme. C'est de cette manière que cela fonctionne.

M. Campan ? Je ne souhaite pas lancer un débat sur l'attribution des logements sociaux.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voulais simplement dire qu'il me semble assez logique que le financeur puisse affecter le logement à qui il le souhaite. Quelle est la partie complètement légale dans cette commission d'attribution ?

M. le maire

Le mécanisme fonctionne de cette manière sur un plan légal et réglementaire. Le fait d'attribuer des subventions ainsi que notre garantie nous donne uniquement la possibilité de proposer des candidats. Et c'est le cas pour tous les organismes qui subventionnent ou garantissent.

Roselyne a rappelé toute à l'heure que cette somme de 257 000 € est déduite de la pénalité que nous devrions payer, la ville n'atteignant pas le taux de 25 % de logements sociaux prescrit par la loi SRU revue en 2013. Avec la livraison de deux nouvelles résidences pour étudiants, nous devrions être à 23,84 %, soit un pourcentage supérieur à celui de plusieurs communes mitoyennes, contrairement à ce que l'on dit souvent.

Sophie GANNE-MOISON

J'ai une question concernant la subvention. Cette subvention intègre-t-elle tout ce qui est prévu pour la rénovation thermique des logements sociaux ?

M. le maire

En l'occurrence, il s'agit d'une subvention pour la construction de logements neufs.

Sophie GANNE-MOISON

Et pour les logements en cours de réhabilitation ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Ce projet ne porte pas sur une rénovation, mais une déconstruction totale suivie d'une reconstruction de logements neufs. Il n'y a donc pas de budget rénovation sur l'opération des Mésanges.

Sophie GANNE-MOISON

Et pour les autres programmes ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Ce sont les bailleurs qui définissent les projets qu'ils doivent rénover. C'est une décision stratégique pour chaque bailleur. Cela ne fait pas partie des subventions de construction.

M. le maire

À terme, la résidence des Mésanges telle que nous l'avons connue n'existera plus. Il ne s'agit pas d'une rénovation, mais d'une reconstruction. C'est une opération considérée comme étant exemplaire. Nous avons acquis la maîtrise foncière de toute la bande située devant la résidence,

ce qui a permis de construire un bâtiment neuf et de vider ainsi les deux premières barres. Ces barres seront ensuite démolies pour laisser place à un autre bâtiment qui permettra de reloger les habitants des barres situées derrière. Cette opération est très intéressante, car elle permet aux habitants d'être relogés dans le même quartier. C'est ce qui s'est passé pour le premier bâtiment. La plupart des nouveaux appartements sont occupés par les anciens résidents des barres qui seront prochainement démolies.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Le repositionnement des habitants a été exemplaire. On pensait devoir le faire en deux tranches, mais cela s'est tellement bien passé qu'il n'a pas été nécessaire de couper en deux l'ancien bâtiment. Il sera donc démoli en une seule fois, ce qui est beaucoup plus simple d'un point de vue technique.

Nous avons relogé 51 familles. Certaines familles ont été relogées ailleurs dans la ville ou encore dans d'autres villes, parce qu'elles n'ont pas souhaité rester sur place. Nous avons fait plusieurs propositions. Nous avons fait un gros travail en termes de bilan social. Nous avons beaucoup argumenté sur les bénéfices d'une construction neuve. Le fait de rester entre voisins a été quelque chose de très bien vécu. Je dois dire que France Habitation a extrêmement bien accompagné les déménagements. Cette résidence était majoritairement occupée par des personnes âgées qui vivaient là depuis les années 60. Il était compliqué pour elles de démonter la cuisine et de la remonter dans le logement neuf. Mais tout cela a été très bien cadré par le bailleur qui a fourni des prestations supplémentaires pour les aider.

M. le maire

Ceci étant, nous pourrions très bien délibérer sur l'attribution d'une subvention pour une opération de rénovation. C'est assez peu fréquent, mais nous pourrions le faire. Je crois nous l'avons fait pour la rénovation de l'immeuble de la SEM, rue Léon Blum. Et je crois que Bourg-la-Reine l'a fait pour la réhabilitation de la résidence Normandie. J'en parle parce que notre SEM commune est propriétaire de cette résidence. Ce n'est donc pas impossible. Les subventions sont données au cas par cas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie

Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem Hélia Cacères, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 1 abstention (Thierry Legros).

VIII- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle.

M. le maire

Il s'agit d'une délibération classique, puisque nous présentons ce tableau d'adaptation des effectifs à chaque séance du conseil municipal. Je souligne d'ailleurs que la plupart des communes présentent ce tableau à la fin de l'année. La Ville de Sceaux a décidé de le faire au fur et à mesure afin que le tableau des effectifs soit le plus proche possible de la réalité des postes.

Adaptation du tableau des effectifs lié à la résorption de la précarité (+3)

Trois postes ont été créés pour un équivalent temps plein de 2,5. Ces postes sont actuellement occupés par des agents contractuels que nous vous proposons de titulariser.

Adaptation du tableau des effectifs lié au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-5/+5)

Cela concerne la procédure de recrutement visant à remplacer des départs à la retraite ou en mutation. Il s'agit de créer 5 postes pour prendre en compte le grade des agents recrutés et de supprimer les 5 postes des agents partis, mais les fonctions sont les mêmes.

Adaptation du tableau des effectifs lié au reclassement statutaire pour inaptitude physique (+2).

Il convient de créer les postes des agents ayant été reclassés. Le reclassement, qui n'est pas un travail facile, est en l'occurrence considéré comme étant une réussite. Nous créons donc les deux postes permettant d'accueillir ces agents qui occupaient auparavant un autre poste. Ce reclassement implique de conserver temporairement l'emploi d'origine de ces agents. Ils seront supprimés dès que ces agents seront titularisés.

Adaptation du tableau des effectifs lié à des réorganisations (-3)

Les réorganisations des services nous permettent de supprimer trois postes (2,5 ETP).

Au total, nous créons 10 postes et nous en supprimons 8, sachant que deux postes seront supprimés dès lors que les agents concernés seront titularisés.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

La filière technique compte 161 postes. En 2016, il y avait 170 postes. La différence n'est pas énorme, mais j'étais étonnée de constater cette diminution de 9 postes. Savez-vous à quoi cela correspond ? Je ne crois pas qu'il y ait moins de travail technique à faire dans la commune.

M. le maire

Il peut y avoir, notamment dans les postes d'adjoints techniques qui sont des postes de catégorie C, des agents partant à la retraite et étant remplacés par des postes d'adjoints administratifs. Entre ces deux postes, les différences sont minimes. Dans les écoles, nous avons ainsi des agents qui appartiennent à la filière administrative et d'autres à la filière technique alors qu'ils font le même métier. Les postes correspondent à un grade et non pas à une fiche de fonction.

Si vous souhaitez faire des comparaisons, il vaut mieux regarder l'évolution de l'organigramme de la Ville. Il est disponible sur le site et comprend les effectifs service par service. Il est également publié tous les ans dans le rapport d'activité. Nous publions ce rapport d'activité depuis une vingtaine d'années, vous pourrez donc avoir l'historique. C'est beaucoup plus précis que le tableau des effectifs par filières si vous souhaitez avoir une idée de la réelle évolution des effectifs. Depuis une vingtaine d'années, les effectifs de Sceaux sont quand même relativement stables, à quelques unités près.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous venez de dire que les effectifs étaient relativement stables. Sauf erreur de ma part, je suis allé chercher une délibération de décembre 2006 et il était mentionné 384 postes contre 433 aujourd'hui, ce qui représente une évolution assez importante.

M. le maire

Il faut toutefois prendre en compte la municipalisation d'un certain nombre de services. L'âge venant, ma mémoire flanche, mais il me semble qu'il y avait encore l'Office municipal des sports en 2006. Il y avait aussi la Caisse des écoles qui, depuis, a été supprimée.

Je ne conteste pas le chiffre que vous donnez, mais il s'explique par des évolutions structurelles qui ont conduit au transfert de postes associatifs à la Ville. C'est le cas notamment de l'Office municipal des sports. Dans l'autre cas, il s'agissait de postes de la fonction publique qui ont été transférés à la Ville à la suite de la fusion de la Caisse des écoles au sein des services municipaux.

Il y a eu aussi le transfert du personnel auparavant rattaché au CCAS dans les services de la ville en raison de la fermeture du service d'aide à domicile.

Mais vous avez raison, il serait intéressant de faire des comparaisons, d'autant plus que l'heure du bilan arrive.

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne vois pas à quoi vous faites allusion.

M. le maire

Moi non plus. C'était juste une remarque.

Nous passons vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Hélia Cacères, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.

M. le maire

C'est aussi une délibération très classique que nous votons chaque année.

Il s'agit d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et de fixer le montant des vacances.

Une commune a souvent besoin de personnel supplémentaire, parfois pour quelques heures, parfois de manière plus systématique. C'est notamment le cas dans le service animation. Nous avons par conséquent besoin de recruter des agents vacataires.

Cette délibération autorise le maire à procéder à ces recrutements.

Au total, cela peut concerner environ 200 personnes, mais ce n'est pas du temps plein. Cela représente parfois quelques heures seulement.

Il s'agit d'une délibération classique. Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Je me suis demandé si l'on pouvait prendre en compte dans ces vacances les heures supplémentaires du personnel statutaire de la mairie. Mais je pense que cela n'est pas pris en compte.

M. le maire

Non.

Claude DEBON

Je voulais vous réinterroger sur l'importance de la filière animation, comme je le fais chaque année.

J'ai noté qu'il y avait 50 animateurs statutaires dans la filière animation et l'on voit se rajouter de très nombreuses vacances. Je ne sais pas exactement ce que cela représente en équivalent temps plein, mais ces vacances sont très nombreuses.

J'avais également une autre interrogation sur le recrutement d'un animateur en vue d'assurer la direction des structures de centres de loisirs. J'avoue que je ne comprends pas qu'une telle responsabilité puisse être assurée par un vacataire. C'est vraiment quelqu'un qui devrait être statutaire. Cela m'a posé question.

M. le maire

S'agissant de votre dernière remarque, tous les responsables des centres de loisirs sont titulaires sur des emplois permanents. Mais cette délibération nous autorise en cas d'absence à les remplacer. Cela ne veut pas dire que nous le ferons.

S'agissant de votre question sur le service animation, c'est en effet l'un des principaux contingents de ces personnels. Nous avons souhaité professionnaliser la filière animation. C'est la raison pour laquelle nous disposons de 50 agents permanents qui effectuent 1 607 heures par an. Ils les effectuent de manière annualisée, travaillant parfois plus de 35 heures par semaine, parfois moins de 35 heures par semaine. Le travail est évidemment plus important pendant les vacances solaires. Il l'est un peu moins durant le temps scolaire.

Plus de 100 personnes interviennent dans l'encadrement des enfants au sens large. Cela peut durer quelques heures, mais il nous faut ponctuellement une cinquantaine d'agents non permanents, quelques heures par semaine pour certains, un peu plus pour d'autres.

C'est une gestion compliquée, parce qu'il ne s'agit pas d'horaires classiques comme dans les autres services. Je suis content que vous évoquiez le sujet, car nous nous enorgueillons d'un service animation très structuré et professionnel. Il a d'ailleurs très bonne réputation auprès des familles et des enfants.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adhésion à la convention de participation du Centre interdépartemental de gestion et participation à la protection prévoyance des agents de la Ville.

M. le maire

Contrairement à ce qui existe dans le secteur privé, l'employeur public territorial n'est pas tenu de participer au financement de la prévoyance pour maintien de salaire en cas de maladie ni à une mutuelle santé.

La Ville de Sceaux a décidé le principe de participer à la protection prévoyance de ses agents. Nous avons travaillé avec la plupart des collectivités de la petite couronne au sein de notre centre interdépartemental de gestion pour lui donner mandat de négocier la garantie maintien de salaire auprès des organismes assureurs.

Après analyse, l'offre de Territoria Mutuelle a été retenue.

Le risque incapacité temporaire de travail est à un taux de 1,04 % de la rémunération contre 0,93 % aujourd'hui. Nous proposons de faire évoluer notre participation selon cette évolution, ce qui implique une revalorisation de la participation employeur par agent qui passerait de 9,36 € à 10,38 €.

Cette participation est forfaitaire, quels que soient les revenus et la catégorie de l'agent. Elle couvre assez largement la cotisation des agents de catégorie C, mais un peu moins celle des agents de catégorie A qui bénéficient d'un salaire plus élevé.

Cette revalorisation engendrera un surcoût annuel de 2 472 €. Cette participation à la garantie protection a été choisie par 202 adhérents et coûte à la Ville 22 000 euros.

S'il n'y a pas de questions ou d'observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

IX- AFFAIRES FINANCIÈRES

Demande de remise gracieuse du débet prononcé à l'encontre de Madame Dominique GAUTHIER par la Cour des comptes par arrêt du 27 juin 2019.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une demande de remise gracieuse présentée par une ancienne comptable de la trésorerie municipale de Sceaux.

La Chambre régionale des comptes a mis en débet Mme Gauthier pour la période de la prime d'activité versée fin janvier 2010, parce que celle-ci n'était pas couverte par la délibération du 11 février 2010.

Une procédure administrative permet au comptable d'obtenir la remise de ce débet. Il s'agit d'une demande de remise gracieuse instruite par le ministère des Finances, mais il est indispensable, dans le cadre de cette instruction, de fournir une délibération du conseil municipal acceptant la présentation de cette remise gracieuse à Bercy.

Il n'y a pas eu de préjudice financier, puisque cette prime votée depuis 1968 a perduré sous diverses formes et était versée tous les ans. Avec les différentes lois de décentralisation, elle a été maintenue et scindée en deux primes. Il y a eu un petit vide juridique durant un mois, en janvier 2010, pour lequel la comptable a été mise en débet.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Mme Gauthier.

M. le maire

Vous l'avez compris, cette affaire remonte à 2010. Comme le dit Isabelle, il s'agit en fait de la mensualisation du 13^e mois rendue nécessaire par les textes. Nous aurions dû prendre la délibération fin décembre ou début janvier. Nous l'avons prise en février et nous avons considéré que la prime était rétroactive. Nous trouvons qu'il n'est pas très logique que Mme Gauthier soit mise en débet. C'est une procédure qui consiste à demander au comptable public assurant sur sa responsabilité personnelle la gestion des fonds de rembourser les 31 000 € en question. À mon avis, elle est assurée.

Isabelle DRANCY

Oui. On constate qu'elle n'aurait pas dû payer cette prime, puisqu'il n'y avait pas de délibération et on lui demande de la reverser. Elle est assurée, mais un règlement administratif dispose que l'on doit demander la remise gracieuse à Bercy avant de faire intervenir l'assurance.

En l'occurrence, la Ville n'a pas subi de préjudice financier, cette prime étant versée depuis 1968 sous diverses dénominations. C'est la raison pour laquelle nous pouvons émettre un avis favorable.
Sceaux, le 02 octobre 2019

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget ville — exercice 2019 — approbation de la décision modificative n° 3.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une décision modificative au budget voté en mars 2019.

Ce sont essentiellement des éléments techniques qui concernent pour la section d'investissement une réduction des crédits de – 74 000 €.

Elle s'explique, en recettes, par :

- ✓ des neutralisations de la dotation aux amortissements de la subvention d'équipement versée en 2018 et 2019 à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine pour un montant de -125 000 €
- ✓ la notification de 51 000 € de subvention d'investissement par la Région pour l'agrandissement du local du service Tranquillité urbaine au sein de l'hôtel de ville.

En dépenses :

- ✓ + 51 000 € de travaux d'installation de la vidéo-protection sur la place des Ailantes et le sentier des Torques.

S'agissant de la section de fonctionnement, il convient de noter un abondement net comptable de 5 900 €.

Il s'explique par une augmentation des recettes de :

- ✓ 116 000 € provenant d'arriérés de loyers de baux à construction. La certification des comptes nous a en effet amené à réaliser que certains baux à construction étaient tellement anciens que nous ne les avons pas revalorisés.
- ✓ 14 900 € de recettes supplémentaires de la participation des familles aux séjours de vacances jeunes d'été.

Et une augmentation des dépenses de :

- ✓ 30 600 € de frais de séjour jeunes (du fait de la forte demande en 2019) compensés à hauteur de 50 % par l'augmentation des participations familiales.
- ✓ 80 000 € de frais de personnel correspondant à des dépenses non prévues lors du budget, notamment la mise en œuvre d'un capital décès et une augmentation des rémunérations des intervenants pour les études dirigées suite à l'augmentation du nombre d'usagers.

20 300 € de supplément au fonds de péréquation intercommunal, suite aux modifications de périmètres des intercommunalités en France en 2018 et 2019.

Sceaux, le 02 octobre 2019

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous y tenez absolument.

Il nous est difficile d'évaluer la pertinence de la neutralisation de la dotation aux amortissements. Si vous me permettez l'expression, il s'agit d'une cuisine comptable un peu compliquée.

Comme d'habitude, nous voterons contre cette décision modificative qui ne change pas significativement la structure du budget. Comme nous avons voté contre le budget, nous voterons contre cette délibération.

M. le maire

Merci.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 21 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, 7 voix contre (Thierry Legros, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 1 abstention (Hélia Cacères).

Neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'office public de l'Habitat de Sceaux.

M. le maire

Isabelle DRANCY

L'événement marquant de cette année a été la création de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Les offices de Sceaux et de Bourg-la-Reine se sont associés pour créer cette SEM, ce qui a donné lieu à une série d'opérations comptables permettant de prendre en compte cette nouvelle personnalité juridique.

L'actif des deux anciens offices publics a été réévalué à l'occasion de cette restructuration. Cette réévaluation s'est traduite pour Sceaux par un boni de liquidation devant être investi dans la société d'économie mixte.

Cet élément a été analysé par l'administration centrale comme étant une subvention d'équipement susceptible d'amortissement. Lors du vote du budget, nous avons prévu l'amortissement. Il est toutefois possible de neutraliser les amortissements sur décision du conseil municipal. Comme le prévoit le décret du 29 décembre 2015, nous avons opté pour la possibilité de neutraliser totalement ou partiellement l'impact lié à l'amortissement des subventions d'équipement. Comptablement, nous allons constater une charge avec une dotation aux amortissements que l'on va ensuite reprendre dans un produit pour que cette subvention d'investissement n'impacte pas le résultat.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider la neutralisation au *pro rata temporis* de l'amortissement de la subvention d'équipement versée en 2018, soit un montant de 375 000 €, puis de la totalité pour les années suivantes.

M. le maire

Avez-vous des questions sur cette délibération à caractère technique ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 22 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Hélia Cacères), et 7 abstentions (Thierry Legros, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger, Christian Lancrenon).

X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communication du rapport relatif à l'exercice 2018 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

M. le maire

Vous vous souvenez que nous étions l'année dernière en pleine opération de restructuration et de redescende du boni de liquidation.

La SEM pour l'exercice 2018 est désormais en ordre de fonctionnement à peu près normal.

Le patrimoine de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat comprend :

- ✓ 1 429 logements familiaux
- ✓ 212 logements dans les résidences sociales, essentiellement des résidences pour étudiants et la résidence du foyer-logement des Imbergères.

Conformément à la loi, les modalités de présentation des comptes distinguent deux sections : les opérations liées aux activités agréées (à savoir celles qui concernent le logement social) et les opérations liées aux activités non agréées (locaux commerciaux, logements non conventionnés et places de parking).

L'exercice clos au 31 décembre 2018 dégage un bénéfice de 2 156 225 €, alors que 2017 affichait un déficit de 396 996 €, dans l'attente de l'attribution du boni de liquidation.

Ce bénéfice de 2 156 225 € tient compte de l'attribution du boni de liquidation et n'est par conséquent pas très significatif.

Ce qui est en revanche significatif pour l'exercice 2019, c'est l'impact négatif, à hauteur de 229 206 €, de la réduction du loyer de solidarité à compter du 1^{er} février 2019 ainsi que l'impact des projets de développement du patrimoine comprenant notamment la construction d'une deuxième résidence étudiante livrée en septembre 2019.

À Bourg-la-Reine, la construction de l'opération Joffre près de la Gare a été reportée en 2020.

Les capitaux propres de la SEM s'établissent désormais à 24 704 855 €, ce qui est un capital confortable.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je n'ai qu'une question. D'après ce que je comprends, pour l'exercice 2018 apparaît un bénéfice de 2 156 225 €, étant entendu qu'il y avait un déficit de 396 996 € l'année précédente. Le bénéfice consolidé de l'année devrait donc être la différence entre ces deux sommes.

M. le maire

Non, il s'agit d'un bénéfice, année par année.

Jean-Jacques CAMPAN

Les 2 156 225 intègrent-ils le report du déficit précédent ?

M. le maire

Non, cela fonctionne comme une société commerciale. Il n'y a pas de notion de report budgétaire comme c'est le cas pour le budget de la ville. Les résultats s'expriment les uns après les autres. Cela s'intègre ensuite en report à nouveau.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il s'agit de prendre acte de la communication et non pas d'approuver les opérations.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un membre du conseil municipal au sein :

- **du centre communal d'action sociale,**
- **du conseil des aînés,**
- **de la commission consultative pour l'aménagement du secteur des Quatre Chemins,**
- **du comité pôle Robinson,**
- **du conseil consultatif du commerce et de l'artisanat,**
- **du conseil consultatif du tourisme et de la promotion du territoire.**

M. le maire

En accord avec l'intéressée, il s'agit de substituer Mme Cacères à M. Lanier dans ces différentes instances.

Dominique DAUGERAS

Je souhaite présenter ma candidature pour le comité pôle Robinson, puisque je suis quasiment voisine.

M. le maire

Souvenez-vous que lorsque nous avons fixé la composition de tous ces comités, nous avons procédé à un équilibrage entre les différents groupes, le groupe de la majorité, celui de la Voix des Scéens et enfin Sceaux pour tous. M. Campan et M. Lanier ont été élus membres de ce comité de pôle. M. Campan étant déjà membre de ce comité, il faut tout de même en laisser pour les autres, Mme Daugeras. Vous n'allez pas tout prendre !

Jean-Jacques CAMPAN

Je crois qu'il y a eu une petite confusion. Nous n'avions pas compris que Mme Cacères était candidate en remplacement de Benjamin Lanier.

M. le maire

Elle est candidate. Je pense que cette délibération ne posera pas de problème.

Nous passons au vote.

Sceaux, le 02 octobre 2019

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Bravo, Mme Cacères pour cette belle unanimité.

XI- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire

XIII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé des décisions figure au dossier.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur les décisions du maire ?

Dominique DAUGERAS

Je souhaite poser une question concernant les décisions 2019-188,189 et 190 qui concernent le pourvoi en cassation de l'arrêt de la Cour administrative de Versailles suite à la restitution de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

S'agit-il des aires de stationnement qui devaient être aménagées dans l'immeuble dit « Les terrasses de Lou » à l'angle de la rue des Quatre Chemins et de la rue Houdan ?

Je crois que la Ville avait touché environ 750 000 euros. La commune a donc été condamnée à les restituer. J'aimerais savoir pourquoi ces aires de stationnement n'ont pas été construites alors qu'elles font défaut dans le quartier.

M. le maire

C'est bien de ce dossier dont il s'agit.

Si vous le permettez, je reprendrai l'historique de cette affaire compliquée. Un promoteur avait racheté un par un les immeubles de cet emplacement et déposé un permis de construire pour réaliser l'immeuble que vous connaissez. Le PLU impose un certain nombre de places de stationnement, mais le promoteur a trouvé des traces d'hydrocarbures dans le sol en faisant des sondages. Il y a eu du pompage qui a duré un certain temps. Finalement, le promoteur a sollicité l'autorisation de ne pas construire ces aires de stationnement moyennant le paiement de la participation en question,

soit 750 000 €. Nous avons accepté parce que les expertises réalisées ont reconnu la validité des raisons techniques avancées par le promoteur pour justifier l'abandon de la construction de ces aires de stationnement. Il a donc réglé 750 000 €. La loi de l'époque prévoyait que cette somme soit consacrée à la réalisation d'aires de stationnement dans un périmètre de 1,5 km de l'opération. Nous avons donc consacré ces 750 000 € à l'achat de l'immeuble du 71 rue Houdan en justifiant de l'affectation de cette somme à la réalisation d'aires de stationnement, puisque cet immeuble se situe sur l'emprise du futur parking souterrain.

Le promoteur a considéré qu'il devait récupérer cette somme, confondant la réalisation des emplacements de stationnement et le fait que la somme puisse être consacrée à une opération permettant la réalisation d'aires de stationnement.

À notre grande surprise, le tribunal administratif a condamné la Ville à rembourser la somme. Nous avons donc remboursé cette somme à la société créée à l'époque pour réaliser cette opération. Nous avons pris soin de prendre les garanties nécessaires, puisque nous étions convaincus que ce jugement était entaché d'irrégularités. Nous avons fait appel de la décision du tribunal administratif, mais la cour administrative d'appel a confirmé le premier jugement du tribunal administratif. Nous sommes allés en cassation devant le Conseil d'État qui a confirmé que ce jugement était susceptible d'être entaché d'irrégularités et qui a demandé à la Cour d'appel de rejurer l'affaire. Nous devrions obtenir satisfaction et la somme devrait nous être reversée.

Cette décision porte donc sur les honoraires des avocats.

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai plusieurs questions.

La première concerne la décision 2019 — 142 « *Accord-cadre passé avec la société AGENCE GRAND PUBLIC portant sur des missions d'assistance et de conseil dans le cadre de concertations publiques pour un montant maximum de 208 000 € HT pour trois ans* ».

Cela me semble assez cher, même si c'est pour trois ans.

Un deuxième commentaire sur les autres décisions qui concernent à la fois les avenants sur l'église et sur le gymnase que vous appelez des Blagis. Lorsque vous mettez des avenants, nous aimerions que vous expliquiez comment ils se situent par rapport au marché d'origine.

M. le maire

Vous avez raison. Je l'avais demandé la dernière fois, mais cela n'a pas été fait par les services.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce sera pour la prochaine fois.

M. le maire

Je l'espère. Merci d'être vigilants, parce que le prochain conseil municipal se tiendra juste avant l'attribution des primes de performance.

Jean-Jacques CAMPAN

L'autre question concerne la décision 2019-152 : « *Contrat avec la société IER SA relatif à la réactivation et la maintenance de deux bornes de la station Autolib' situées rue Houdan pour un montant annuel de 1 930 € HT* ».

Nous avons vu dans diverses publications que l'on pourra se brancher sur ces bornes gratuitement. Je m'étonne de cette position. Si l'on pousse le bouchon un peu plus loin, on met en place une station d'essence avec de l'éthanol et chacun pourra venir se recharger gratuitement.

Je trouve tout à fait anormal que l'on puisse recharger ainsi sa voiture électrique. Je ne veux pas rentrer dans le débat des voitures électriques. Mme Presson parlait tout à l'heure de dépendance à d'autres pays, je peux vous dire que l'on est en l'occurrence en pleine dépendance avec la Chine. Mon contexte familial fait que j'ai quand même quelques idées sur la question. Je suis absolument opposé à ce qu'on puisse aller se recharger. C'est invraisemblable !

M. le maire

Sur ce point, je demanderai à Patrice Pattée d'apporter des précisions.

Vous avez raison de poser la question, mais il s'agit d'une opération provisoire en attendant le règlement global du problème des bornes Autolib' par le SIPPAREC. Le coût de consommation n'est pas excessif. Il y avait par ailleurs une forte demande et personne ne comprend la présence de ces fichues bornes sans qu'on puisse les utiliser.

Patrice PATTEE

On ne peut pas comparer une station d'essence ou d'éthanol à une recharge électrique. Faire le plein d'électricité sur les batteries coûte quelques euros seulement. En revanche, un système de comptabilisation de l'énergie consommée coûte plus cher que le coût de l'énergie. Il s'agit d'une mesure provisoire que nous avons adoptée cet été dans l'attente de la mise en place d'une solution à l'échelle de la métropole de la part du SIPPAREC et du SIGEIF. Ce dispositif n'a de sens que si les voitures peuvent se recharger sur l'ensemble du réseau de la métropole. Il s'agit en l'occurrence d'une mesure transitoire qui coûte moins cher que si nous avions mis en place un système de comptage et de facturation de l'énergie. C'est en attente d'une solution plus définitive, plus finalisée et qui, je pense, vous satisfera davantage.

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai une autre question. Il y a deux délibérations sur deux emprunts, l'un de 2,5 M€ et l'autre de 5,6 M€. Cela veut dire que l'on rajoute autour de 8M€ d'emprunts supplémentaires.

M. le maire

Je vous ai expliqué la dernière fois à quoi correspondait l'emprunt de 5,6 M€. Des citoyens ont fait un recours qui coûtera à la Ville plusieurs centaines de milliers d'euros alors qu'il n'a pourtant aucune chance de prospérer. Que voulez-vous que j'y fasse ? C'est ainsi.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous pouvez ne pas les inscrire au budget tant que les recours ne sont pas apurés.

M. le maire

Cela risque d'être compliqué, les recours étant nombreux.

Jean-Jacques CAMPAN

Il faut vous poser la question de savoir pourquoi ils sont si nombreux.

M. le maire

Parce que vous faites de la politique, et même de la politique politicienne.

Patrice PATTEE

Si je peux me permettre, il faut se demander pourquoi les recours sont aussi nombreux sur les projets de la Ville.

M. le maire

Oui, sur le projet privé dont il a été question tout à l'heure, il n'y a pas eu de recours. C'est à se demander s'il n'y a pas eu de discussions avec le promoteur. Cela prouve bien que vous faites de la politique, puisque les recours sont déposés uniquement sur les projets de la Ville et non pas sur les projets privés.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions du maire ?

Nous passons donc aux questions orales.

XIV- QUESTIONS ORALES

M. le maire

M. Hachem Alaoui-Benhachem n'est pas là. Il posera donc sa question la prochaine fois.

Nous passons à la question de Mme Debon. On ne vous a pas beaucoup entendue. Est-ce que tout va bien ?

Question orale de Mme Claude DEBON

Claude DEBON

Oui.

Ma question porte sur la création de la SEM Vallée-Sud Développement.

Nous avons noté la création de la SEM Vallée-Sud Développement, votée lors du dernier conseil territorial de l'EPT Vallée-Sud Grand Paris.

- ✓ En quoi cette création peut-elle être utile à la ville de Sceaux dans la mesure où elle fait double emploi avec les compétences de l'EPTIF (établissement public foncier d'Île-de-France) dans le domaine du portage financier des projets d'acquisition immobilière pour le compte de notre ville ?
- ✓ Pourquoi avoir voté cette délibération de l'EPT dans le cadre de votre qualité de vice-président de l'EPT et maire de Sceaux ?

M. le maire

Merci Mme Debon.

Lors de sa réunion du 25 juin 2019, le conseil territorial de l'établissement Vallée-Sud Grand Paris a en effet approuvé la création d'une SEM dénommée Vallée-Sud Développement. Cette SEM a pour objet :

- ✓ dans le domaine du développement économique, de réaliser des opérations, actions ou programmes relatifs au maintien, à l'extension ou à l'accueil d'activités économiques et d'équipements, de bâtiments ou de locaux contribuant notamment aux centres-villes des communes membres de l'EPT ;
- ✓ dans le domaine de la promotion immobilière, de réaliser toutes opérations, actions et programmes de construction, de rénovation, d'investissement et de vente immobilière,
- ✓ et afin de mener à bien les opérations susvisées, en cas de nécessité, de réaliser l'achat ou le portage de ce foncier.

Comme vous le voyez, l'action de cette SEM n'est donc pas la même que celle de l'établissement public foncier d'Île-de-France. L'EPTIF est un établissement public de l'État né de la fusion des

EPF départementaux franciliens et qui agit pour les collectivités franciliennes qui ont contractualisé avec lui.

Il effectue des opérations de portage foncier essentiellement pour contribuer au développement de l'offre de logements, notamment de logements locatifs sociaux, mais aussi le cas échéant de soutien du développement économique par la production de foncier constructible.

L'EPIFIF n'a pas vocation à gérer des espaces d'activités. Les terrains et locaux qu'il acquiert sont cédés à d'autres opérateurs qui réalisent des opérations de construction ou d'aménagement et qui gèrent les espaces correspondants.

La SEM créée par le territoire Vallée-Sud a vocation à gérer de tels espaces. Si elle effectue du portage de foncier, c'est uniquement pour la réalisation de son objet social.

Nous disposons d'une société d'économie mixte, Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui dispose de compétences larges, y compris en matière économique. Sceaux détient 51,6 % du capital de la société et Bourg-la-Reine 33,3 %, soit un total des deux villes de 85 %. Cette société possède d'ores et déjà des locaux à usage d'activités. Elle a vocation à en gérer d'autres à l'avenir afin de permettre une maîtrise du devenir des différents espaces dans un placement stratégique.

Notre ville disposant d'une SEM, notre besoin de faire appel à celle créée par le territoire sera limité. Néanmoins, il peut s'avérer utile de disposer de plusieurs outils. Je vous indique que ni la Ville de Sceaux ni la Ville de Bourg-la-Reine ne sont entrées au capital de cette SEM. Nous n'en éprouvons pas la nécessité.

Par ailleurs, le fait d'approuver la création de cette SEM territoriale n'implique pas nécessairement de faire appel aux villes ayant approuvé sa création pour mener à bien des opérations. Cette création répondant à un intérêt intercommunal, il n'y avait pas de raison de voter contre sa création dans le cadre du conseil de territoire. Si cela intéresse certaines communes voisines, je ne vois pas pourquoi l'on bloquerait cette opération.

Nous passons ensuite à la question de Mme Daugeras.

Question orale de Mme Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Puisque je crois connaître d'avance votre réponse, j'en profite pour regretter le fait que nous devions envoyer nos questions orales avant de connaître les sujets qui seront abordés lors du conseil municipal. Ma question peut donc sembler inutile, quoique... mais je connais la réponse.

Protection de l'environnement, parcelle située sentier de la Tour, dans le quartier des Chéneaux-Sablons, le long de la Coulée verte.

La division de cette parcelle publique en deux lots est en cours. Cette parcelle verdoyante et bien arborée est actuellement aménagée en parking d'environ 40 places. Par ailleurs, vous avez adhéré pour Sceaux à la Charte d'engagement pour une Métropole nature dont un des éléments est la préservation du patrimoine naturel de la commune, et vous élaborerez actuellement avec un groupe de travail une charte de l'arbre. Je ne croyais pas si bien dire.

- ✓ Que va-t-il advenir des dix beaux arbres actuellement plantés sur le plus grand lot de 1 056 m² de cette parcelle et qui est prévu pour être inclus dans la future construction des immeubles de la propriété mitoyenne ? Voir photo ci-dessous pour le parking, et j'ai apporté des photos des fameux immeubles qui seront construits et qui comporteront 5 étages et 6 niveaux. Comme vous pouvez le constater, il n'y aura plus aucun arbre à cet endroit.

Vous allez me dire que vous allez replanter ces arbres ailleurs dans le domaine public. J'aimerais bien savoir où, surtout que rue Pierre Curie et rue du Lycée, les arbres n'ont jamais été replantés.

M. le maire

Je vous précise que, parmi les dix arbres présents sur le terrain de la Ville situé rue des Chéneaux, aucun n'est considéré comme remarquable. Le permis de construire n'est pas encore attribué, mais dans le cadre de son instruction, nous veillerons naturellement à ce que les deux arbres remarquables situés sur la propriété de la famille Trousseau soient préservés, ce qui est actuellement le cas au regard du pré-projet dont nous avons eu connaissance. Mais cela mérite d'être vérifié, ces deux arbres remarquables nécessitant un périmètre de protection égal à 12 mètres.

Sur la totalité de l'emprise du projet, une cinquantaine d'arbres seront replantés, dont 12 sujets à haut développement. Les autres arbres de type érables, pins et cerisiers à fleurs auront une hauteur de 6 à 8 mètres de haut. Le promoteur s'est, à cet égard, engagé au-delà des obligations légales résultant du PLU, à savoir un arbre pour 200 m² de terrain libre, ce qui pour 1 538 m² d'espace libre représente 8 arbres.

Le projet prévoit par ailleurs la végétalisation du cœur d'îlot par jardin d'agrément collectif sur dalle en partie avec 40 cm au moins de terre végétale et des fosses d'un mètre pour les arbres, une percée visuelle en cœur d'îlot par rapport à la Coulée verte, 12 arbres à grand développement, dont six dans la bande de recul visible depuis l'espace public, des clôtures doublées de haies champêtres, une végétalisation des toitures et d'une partie des terrasses (1 230 m² avec une végétalisation semi-intensive sur un substrat de 20 cm permettant de gérer les eaux de pluie).

Ces éléments sont tout à fait conformes à la charte de l'arbre dont nous avons délibéré tout à l'heure. Après, il faut veiller à ce que cela se fasse, ce qui est une autre paire de manches. Mais il ne faut pas faire de procès d'intention.

Une dernière information, il est possible que je vous invite à une séance supplémentaire, notamment sur la question du PLU, si l'on arrive à avancer suffisamment, non pas pour voter le

PLU, mais pour transmettre de manière un peu forte nos demandes à l'établissement public de territoire, Vallée-Sud Grand Paris. Cela se ferait dans la deuxième quinzaine de novembre. Dès lors qu'une date aura été arrêtée, je vous en informerai.

Avant de nous quitter et pour détendre l'atmosphère, j'ai le plaisir de vous présenter un film réalisé dans le cadre du conseil des enfants. Mme Brault, pouvez-vous en dire un mot ?

Chantal BRAULT

C'est un travail du conseil d'enfants lors de son mandat de l'année dernière. Ce travail a été fait avec l'accompagnement du CAUE sur leur ville. On appelle cela « Stop motion ». C'est de l'animation sur un décor et des personnages créés et mis en scène par les enfants sur des monuments, des espaces, des constructions et des rues de Sceaux. C'est l'histoire de Sceaux décrite en un court-métrage extrêmement bien fait. Les enfants ont d'ailleurs été primés pour leur mise en scène et les décors qu'ils ont créés.

L'établissement Lakanal a fait savoir qu'il était très satisfait de faire partie de ce court-métrage.

Lancement du film.

Chantal BRAULT

Le film est bien sûr accessible sur le site de la Ville.

M. le maire

Bonne soirée à tous.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 47.